



Règlement du Raid ISAE 2018
26 et 27 mai 2018

Art I :	Organisation
Art II :	Conditions générales
Art III :	Programme général des épreuves
Art IV :	Equipes
Art V :	Assistance et sécurité
Art VI :	Déroulement des épreuves
Art VII :	Chronométrage et classements
Art VIII :	Equipement
Art IX :	Forfait
Art X :	Pénalités et abandons
Art XI :	Promotion et médias
Art XII :	Droits d'engagement – inscription



ART I : ORGANISATION

Edition : 12^{ème} édition

Nom du Raid : RAID ISAE

Thème du Raid : A la découverte de la vallée de Neste !

Dates : 26 et 27 mai 2018

Localisation générale : Hèches, Hautes-Pyrénées (65)

Origine : ISAE-SUPAERO, Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace, Toulouse

Description :

✘ **Définition :** Défi sportif d'endurance sur deux jours, en étapes et par équipe de 2.

✘ **Type de parcours :**

o Parcours 'Aventure' : samedi et dimanche.

o Parcours 'Commando' : samedi et dimanche avec épreuve de nuit le samedi soir.

✘ **Equipement :** cf. Art VIII.2

ART II : CONDITIONS GENERALES

Le Raid ISAE se déroule en [conformité avec le présent règlement](#) et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées. Ce règlement pourra être modifié par les membres de l'association organisatrice. Les équipes inscrites en seront informées le cas échéant.

Les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation par l'organisateur, l'association « Raid ISAE », des images, photos et vidéos faites durant la manifestation. Ils affirment être pleinement conscients des [risques](#) inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel, telles qu'elles sont proposées dans le cadre d'une épreuve du Raid ISAE 2018.

ART III : ACTIVITES PRATIQUES LORS DU RAID

Jour 1 (Samedi 26 mai) : Trail (+ trail de nuit pour le parcours « Commando »), VTT, tir à l'arc, Course d'orientation.

Jour 2 (Dimanche 27 mai) : VTT, Epreuve surprise, Run&Bike.

Ces informations sont données à titre indicatif. L'association se réserve le droit de modifier, supprimer ou de rajouter une ou plusieurs épreuves. Les participants en seront informés le cas échéant.

ART IV : EQUIPES

1 – Généralités¹ⁱ

Composition : 2 personnes **majeures**.

Catégories : hommes, femmes ou mixte.

Challenge RAID Occitanie : les équipes peuvent s'inscrire dans l'un des deux parcours au choix.

Chef d'équipe: responsable d'équipe, de sa constitution et des relations organisation / équipe.

Organisation interne : l'association Raid ISAE assure un repas chaud à tous les concurrents le samedi soir ainsi qu'un brunch le dimanche après midi lors de la remise des prix. Un petit-déjeuner est aussi offert le dimanche matin. Tous

les autres repas sont donc à la charge des participants (vendredi soir et petit-déjeuner du samedi matin notamment). Des points de ravitaillement seront disposés le long des parcours. Il est cependant fortement recommandé aux concurrents de se munir de provisions personnelles (poches d'eau, barres de céréales).

Briefing : samedi matin et dimanche matin à 7h30, l'association Raid ISAE effectuera un briefing de la journée à venir. La présence du chef d'équipe y est **obligatoire**. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la disqualification de l'équipe.

Remise des dossards : les dossards seront remis aux chefs d'équipes le vendredi soir ou le samedi matin suivant l'arrivée des concurrents sur le lieu du Raid.

2 – Attestation d'aptitude sportive

Les concurrents doivent fournir à l'organisation **une attestation de non contre-indication à la pratique du sport en compétition** pour l'ensemble des épreuves du Raid ISAE (datant de moins d'un an à compter du 27 mai 2018 inclus). Les licences de triathlon sont acceptées.

Les certificats médicaux ne faisant pas figurer l'une des non contre indications suivantes ne seront pas acceptés :

- Raid multisports en compétition
- Trail (ou course à pieds) et VTT (ou vélo).
- Tous les sports en compétition.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Par ailleurs, l'inscription d'un concurrent n'ayant pas présenté cette attestation ne sera pas validée jusqu'à présentation des documents.

3 – Assurances

Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation aux épreuves du RAID ISAE.

L'association RAID ISAE décline de ce fait toute responsabilité en cas de non respect de cette obligation.

4 – Identification

Les concurrents doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course, l'organisation se réservant le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.

ART V : ASSISTANCE et SECURITE

1 – Assistance médicale

Une équipe médicale composée de plusieurs équipes de **la Croix Rouge** est mobilisée pendant toute la durée de l'épreuve. L'équipe médical cité ci-dessus est habilitée à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte sur le plan médical à poursuivre la manifestation sportive. De ce fait, l'ensemble du binôme est affecté par la décision de mise hors course pour la journée où la décision susdite a été prise. Des binômes recomposés pourront s'élancer hors classement le dimanche matin.

2 – Localisation et matérialisation des aires d'assistance

L'organisation mettra en place des postes de ravitaillements. Ils seront matérialisés de façon évidente et apparente.

3 – Equipe

Chaque équipe est entièrement responsable de son matériel.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis sur le matériel.

4 – Assistance extérieure

Toute assistance, autre que médicale, portée à une équipe en dehors de l'aire d'assistance, entraînera la disqualification de cette équipe.



5 – Sécurité

La sécurité active du Raid ISAE est assurée par :

- La direction du Raid ISAE 2018 présente sur le parcours et au PC course
- Une équipe de signaleurs reconnaissables par un tee-shirt et/ou un gilet jaune
- Une équipe médicale composée de membres de la Croix-Rouge.

ART VI : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

1 – Enchaînement des épreuves

Samedi : course à pied, Course d'orientation, VTT, tir à l'arc, épreuve de nuit (parcours 'Commando' uniquement).

Dimanche : épreuve surprise, Run&Bike puis VTT.

Ce programme peut être soumis à certaines modifications avant le début de l'événement (20 mai).

2 – Temps de Course

Pour chaque journée, le temps de course d'une équipe sera obtenu par la différence entre l'heure de départ de la première épreuve et l'heure d'arrivée de la dernière épreuve de la journée (épreuve de nuit exceptée).

Une durée maximale ou un horaire limite sont fixés pour la réalisation de certains parcours. Au-delà de cette limite, l'équipe concernée se verra refuser l'accès à l'épreuve suivante et pourra être dirigée vers une autre épreuve. Une pénalité forfaitaire lui sera attribuée.

3 – Briefings

Chaque matin, un briefing de présentation aura lieu 30 minutes avant le début de la journée. Cela permettra de donner aux participants les consignes et conseils pour la journée à venir. **Le chef d'équipe devra y participer cf. § IV.1.** Un exemplaire des documents utiles pour la journée sera fourni à chaque équipe et commenté lors de ce briefing.

4 – Départs

Différentes formules peuvent être utilisées : départ groupé, par équipes, en chasse (à l'inverse du classement), par tirage au sort..., le choix en revient à l'organisation.

Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard fourni par l'organisation. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités.

5 – Contrôles de Passage (CP)

Les binômes seront suivis par une puce remise lors de l'arrivée sur le site du Raid. Le chef d'équipe sera responsable de cette puce et devra la présenter et la passer sur le boîtier présenté aux points de contrôle équipés. Ceux-ci seront indiqués et reconnaissables par la présence de membres du Staff.

D'autres contrôles de passage matérialisés par des balises type course d'orientation seront mis en place sur le parcours. Chaque CP manqué sur une section entraîne l'annulation de la section entière pour l'équipe, à l'exception des sections d'Orientation pour lesquelles des pénalités seront appliquées par CP manqué. La personne portant le carton de pointage doit le poinçonner spontanément à chaque CP.

A chaque CP (balise ou badgeage), toutes les équipes doivent se présenter au complet et groupées et sont responsables de leur pointage. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage ou de perte d'un carton de pointage sauf si l'organisation est en mesure de confirmer le passage de l'équipe après analyse des feuilles des contrôleurs.

6 – Itinéraire

Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires tracés sur les cartes ou fléchés sur le terrain, sous peine de mise hors course.

Des itinéraires de secours ont été mis en place et l'itinéraire de base pourra alors être modifié vers ceux-ci pour des raisons météorologiques ou d'organisation, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.



Lors de certaines épreuves, les concurrents suivront un itinéraire qui leur est indiqué sur une carte. Un fléchage sur le terrain pourra être présent de façon ponctuelle pour aider à l'orientation des concurrents mais ne se substitue en aucun cas à l'itinéraire tracé sur la carte. Aucune réclamation ne pourra donc être admise concernant une éventuelle absence de fléchage.

Aucune fermeture de circulation ne sera effectuée. En conséquence, sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les concurrents devront se conformer au code de la route. Ils devront redoubler de prudence lors des traversées de routes. Des signaleurs pourront être présents aux intersections. Les concurrents sont tenus de se soumettre à leurs directives.

7 – Respect des lieux traversés

Par respect pour l'environnement et les espaces naturels traversés, notamment les espaces protégés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit (papiers, plastiques, emballages alimentaire...) sur le parcours et dans la nature sous peine de disqualification immédiate. Les concurrents s'engagent également à respecter la quiétude des riverains ainsi que l'environnement.

Des écocupes vous seront fournies pour éviter une surconsommation de gobelets durant l'événement.

ART VII : CHRONOMETRAGE et CLASSEMENTS

1 – Chronométrage

Les temps sont chronométrés en heures, minutes, secondes. Le système de chronométrage utilisé est numérique et se fait grâce à la validation d'une puce sur des boîtiers prévus à cet effet au départ et à l'arrivée de l'épreuve du jour. **Par ailleurs, ces puces doivent en plus être présentées à certains points de contrôle présents sur le parcours. Cf. § VI.5.**

Le temps d'une équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalités éventuelles.

2 – Classement

Deux classements généraux seront établis :

Parcours 'Aventure'

Parcours 'Commando'

En plus de ces classements, on distinguera les classements annexes suivants : podium équipe masculine, podium équipe féminine, podium équipe mixte et podium challenge entreprises.

La nature de ces classements sera susceptible d'évoluer au dernier moment pour s'adapter à la nature des inscriptions.

3 – Remise des prix

Attribution des récompenses aux concurrents : aux 3 premiers des podiums équipe masculine, équipe féminine, équipe mixte et challenge entreprises.

Tous les concurrents se verront remettre un T-shirt du Raid.

4 – Réclamations

Seules les réclamations écrites et signées par le chef d'équipe, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le Jury de Course, seul souverain, statuera sur les réclamations.

La composition du Jury : le Président de l'association ou à défaut un des membres du bureau, le Responsable du pôle Technique ou à défaut un de ses membres.

ART VIII : EQUIPEMENT

1 – Tenue de course

Les concurrents doivent porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible.



Le port du casque de vélo répondant aux normes CE est obligatoire sur tous les parcours VTT et de Run&Bike. Une disqualification immédiate sanctionnera tout manquement à cet impératif.

Les VTT à assistance électrique (VAE) sont formellement interdits pour les personnes n'étant pas en situation de handicap, seuls les VTT musculaires sont autorisés.

2 – Matériel obligatoire

Une équipe se verra refuser le départ si les équipements suivants ne sont pas complets ou sont non conformes :

Par équipier : une réserve d'eau, une couverture de survie, un téléphone portable chargé et un sifflet.

Par équipier en course : un VTT et un casque VTT conforme aux normes CE pour les épreuves de VTT et de Run&Bike, du matériel d'éclairage pour l'épreuve de nuit (ne concerne que les concurrents inscrits sur le parcours « Commando »).

Il est de plus vivement conseillé de se munir des équipements suivants : une boussole, une gourde, un porte-carte étanche, un sifflet, un nécessaire de réparation pour VTT, un sac à dos/Camel-Back avec une réserve de nourriture, une trousse de secours, des lunettes de soleil, des guêtres.

Une tente est nécessaire pour la nuit au camping.

Le matériel utilisé doit être conforme aux normes de sécurité.

3 – Matériel fourni par l'organisation

- Pour l'orientation : road-book, cartes.
- Pour l'épreuve : dossards, cartons (à poinçonner sur les balises), puce (une par équipe).

ART IX : ANNULATION D'ENGAGEMENT

Les annulations d'engagement doivent être exprimées à l'organisation.

Les frais d'inscription seront remboursés si les équipes ou les participants déclarés forfaits trouvent des remplaçants.

En cas de force majeure l'équipe organisatrice est la seule juge pour un remboursement exceptionnel.

En cas d'annulation dans les 3 jours précédents l'événement, un remboursement sera effectué seulement si les concurrents sont en mesure de fournir un justificatif excusant leur abandon (certificat médical, arrêt maladie...)

ART X : PENALITES et ABANDONS

1 – Pénalités encourues

- Dossard non-visible : 15 minutes.
- Passage non groupé aux contrôles de passage : 30 minutes.
- Perte de dossard : 30 minutes.
- Casque VTT manquant : mise hors course
- Utilisation d'un VAE : mise hors course
- Gilet de sauvetage manquant : mise hors course
- Perte du carton de pointage : cf. art VI.5
- Abandon de détritrus : mise hors course cf. art VI.7
- Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course
- Assistance portée à l'équipe en dehors de l'aire d'assistance autorisée : mise hors course
- Infraction sur l'identité : mise hors course

2 – Abandons

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe.

Tout concurrent abandonnant ne devra pas rester seul : l'équipier doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Le non-respect de cette clause, qui impliquerait la non assistance à personne en danger et/ou entraînerait des recherches inutiles, est sanctionné par le refus irrévocable d'engagement de l'équipe sur une autre édition de la course.



Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation.

ART XI : PROMOTION et MEDIAS

1 – Publicité

Chaque concurrent s'engage à porter visiblement le dossard sur lequel figure le numéro d'équipe et les partenaires officiels du raid.

2 – Média

Les compétiteurs acceptent la diffusion et la publication de tout document photo, vidéo ou audio réalisé durant le RAID ISAE.

ART XII : DROITS D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

1 – Dossier d'inscription

- Certificat médical daté de moins d'un an au 27 mai 2018 inclus
- Photocopie de la pièce justificative de la réduction éventuelle.
- Chèque de règlement.
- Une fiche d'inscription à remplir sur le site officiel du raid (raidisae.fr).

Les documents cités ci-dessus sont à remettre impérativement avant le 20 mai 2018 (cachet de la Poste faisant foi). Tout dossier d'inscription non complet ne sera pris en compte et le binôme peut ainsi perdre sa place au profit de dossiers complets. En rappelant que le nombre d'inscrits est limité pour les 2 parcours.

2 – Droits d'engagement

Les frais d'inscription sont de 55€ par coéquipier pour toute inscription effectuée avant le 5 mai 2018, et de 60€ passé cette date (cachet de la poste faisant foi).

En cas de désistement d'un des deux équipiers, les dispositions de l'article IX s'appliquent.

En cas d'annulation du Raid, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés.

Tous les paiements devront être effectués par chèque bancaire à l'ordre de « **Association Raid ISAE** », ou via le module de paiement en ligne sur notre site : <http://www.raidisae.fr/>

Ils comprennent :

- L'inscription au RAID ISAE
- Une partie du matériel (cf. Article VIII.3 - Matériel fourni par l'organisation).
- L'hébergement sur les lieux du RAID le samedi soir
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve.
- Petit déjeuner du samedi matin, repas du samedi soir, petit déjeuner du dimanche matin et brunch du dimanche après midi lors de la remise des prix.

Ce prix ne comprend pas :

- Les nuits supplémentaires : Il est possible pour les participants de loger le vendredi soir au camping pour 6 euros supplémentaire par personne et par nuit.

- la location des VTT : Des VTT en location sont aussi proposés. La location d'un VTT pour le week-end s'élève à 29 euros.

Seuls les concurrents l'ayant précisé lors de l'inscription pourront en bénéficier. Pour les autres, un VTT pourra être prêté dans la limite des vélos disponibles. Les casques sont compris dans la location mais nous recommandons aux participants de ramener le leur si possible. Il est aussi fortement conseillé de ramener le matériel nécessaire à la réparation du vélo pendant la course (chambres à air, pompes...)



Enfin, nous faisons notre possible pour fournir aux concurrents des VTT adaptés à leur taille mais nous ne pouvons garantir aux personnes qui iront chercher leur VTT dans les derniers d'avoir la taille adéquate encore disponible. Nous demandons donc aux participants de prendre leurs dispositions afin qu'ils puissent obtenir le matériel adapté.

Des chèques de caution vous seront également demandés :

- un chèque de 200 euros par VTT loué.
- Un chèque de 50 euros pour le dispositif de badgeage (doigt électronique).

Ces chèques sont à envoyer à Arthur GOLD, 4 avenue Edouard Belin, Appt 4111, 31400 TOULOUSE et ne seront encaissés que si le matériel a été endommagé ou perdu au cours de l'événement.

Règl
eme
nt
du
Raid
ISAE
2018



